

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2022

L'an deux mil vingt deux, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle à usages multiples de Champdôtre Espace Marc Fleury, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, M. NOURRY Benoît, M. SORDEL Philippe, M. SORDEL Sébastien, M. URSO Vincent

Procuration(s) :

Mme MYET Véra-Lucia donne pouvoir à M. LUQUIN Marc-Antoine, M. BALANDRAUD Frédéric donne pouvoir à Mme HELIOT Stéphanie, Mme RICHON Hélène donne pouvoir à Mme HELIOT Stéphanie

Etai(ent) absent(s) :

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme MYET Véra-Lucia, Mme RICHON Hélène

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation
07/04/2022

N°12/2022 : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - ANNEE 2022

Date d'affichage
07/04/2022

Vu l'article L 2333-9 du CGCT,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

14/04/2022

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal :

- de fixer le tarif de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2022 au taux maximum soit à 16,20 € le m² ;
- de l'autoriser à signer tout document inhérent à ce dossier et à émettre les titres correspondants aux tiers concernés.

et publication du :

14/04/2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De fixer le tarif de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2022 à 16,20 € le m².
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à ce dossier et à émettre les titres correspondants aux tiers concernés.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CHAMPDÔTRE
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE

Mairie de CHAMPDÔTRE 42 Grande Rue 21 130 CHAMPDÔTRE

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 021-212101380-20220414-12_2022-DE